



DELIBERATION N° 12/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXTENSION DU SIEGE DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 31
Nombre de Procuration : 08
Date de convocation : jeudi 20 janvier 2022

Nombre de suffrages exprimés : 39
Vote :
Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER - Dominique BERTONI - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Claire CHINON - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente - Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD - Seedna DELAR - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président - Elaine JEAN (visio) - Farah KHAN GRISET, 7^{ème} Vice-Présidente - Teed GASPARD - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président - Chester LEONCE (visio) - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau (visio) - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau - Hélène SERVIUS - Corinne SIGER - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Julner BELIZAIRE → **Procuration** à Farah KHAN GRISET – Ruth BIDIU-CEPRIKA → **Procuration** à Louis-Mike CALUMEY - Pascal BRIQUET → **Procuration** à Xavier CLERVAUX - Jean-Victor CASTOR → **Procuration** à Corine DIMANCHE - Jean-Philippe CHAMBRIER → **Procuration** à Daniel CASTOR - Serge FELIX → **Procuration** à Liser CLIFFORD - Nestor GOVINDIN → **Procuration** à Chester LEONCE – Hélène PAUL → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Rolande SILEBER

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU - Kenny CHEN-TUNG - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Michèle ROBINSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L. 2221-2 ;

Vu l'avis de FIN INFRA sur l'évaluation des modes de réalisation du projet ;

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques sur l'étude de soutenabilité budgétaire en date du 19 novembre 2021 ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 6 décembre 2021 ;

Considérant qu'au regard des études réalisées et des avis recueillis, il ressort du rapport susvisé du Président que le recours à un marché de partenariat apparait le mode de réalisation le plus adapté.

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le mardi 25 janvier 2022 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le mercredi 26 janvier 2022 ;

Entendu le Rapport N° 12/2022/CACL relatif à l'approbation du choix du mode de gestion pour l'extension du siège de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 12/2022/CACL** relatif à l'approbation du choix du mode de gestion pour l'extension du siège de la CACL.

APPROUVE le principe du recours à un marché de partenariat pour l'extension du siège de la CACL.

AUTORISE à lancer une consultation pour le marché de partenariat relatif à l'extension du siège de la CACL et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de marché de partenariat.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 28 janvier 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL
Serge SMOCK